

## Règlement d'ordre intérieur & conditions générales en vigueur dans les locaux occupés par Punch Asbl

### A. GENERALITES :

1° La direction interdit l'accès:

A) à l'établissement à toute personne qui présente un danger pour la santé, l'hygiène, et/ou la sécurité des usagers tels que notamment chaussures, équipements divers, accessoires ludiques, etc;

B) du bassin de natation à toute personne qui n'utilise pas les douches et les pédiluves ou les douches pour pieds;

C) à l'établissement à toute personne qui ne se conformerait pas au règlement d'ordre intérieur ou aux conditions générales de vente, sans préjudice des montants perçus ou encore à percevoir ;

2° Durant les heures d'ouverture au public de l'établissement, les baigneurs portent un maillot de bain, exclusivement réservé à cet effet, compatible avec l'hygiène, et le cas échéant, un lange adapté à la baignade et à la taille du baigneur;

3° Au sein de l'établissement, les mineurs d'âge sont sous la surveillance d'un adulte et doivent se conformer aux règles de l'établissement, qu'ils soient inscrits ou accompagnants;

4° Les animaux ne sont pas admis dans l'enceinte de l'établissement;

5° L'accès au bassin est interdit à toute personne étrangère au service en dehors des horaires de cours et/ou en l'absence du maître nageur;

6° Les boissons et nourritures sont interdites dans l'enceinte réservée aux baigneurs;

7° La direction se réserve le droit d'entrée

8° Toute réservation entraîne de plein droit l'adhésion pleine et entière au règlement d'ordre intérieur;

9° Toute réservation doit être payée avant la prestation sous peine de se voir refuser l'accès à l'établissement et/ou aux réservations. Le paiement s'effectue selon les modalités fixées en fonction du type de cours choisi (Cfr infra);

10° Toute réservation qui n'est pas annulée 48 heures au préalable est due et sera automatiquement facturée. Les réservations d'activités tarifées par forfait annuel ne peuvent faire l'objet d'annulation une fois réservées ;

11° Les factures doivent être acquittées avant le début des prestations. Un surcoût de 15€ sera appliqué pour chaque rappel de paiement. Le non-paiement des factures est susceptible d'entraîner la suppression de l'inscription ainsi qu'une indemnité forfaitaire équivalente à la somme des factures encore dûes et qui sera grevée d'un intérêt mensuel de 5%. Le cas échéant, une procédure de recouvrement sera engagée.

12° Les plages horaires réservées sont les heures de présence au cours. Il ne sera pas possible d'adapter la séance de cours en cas de retard de la part du participant. Il convient donc d'arriver un peu avant l'heure de début du cours ;

13° Pour les activités sportives, natation et bébés-nageurs inclus, les participants doivent certifier avant la première séance que leur état de santé permet la pratique de l'activité visée, s'il s'agit de mineurs d'âge, les parents doivent le certifier à leur place, et le cas échéant, le faire valider par un certificat médical ;

14° Il est interdit de courir au sein de l'établissement. De même, la direction décline toute responsabilité en cas de chute, d'accident de quelque nature que ce soit, de même qu'en cas de vol ou de perte d'objet, au sein de l'établissement et dans ses alentours. Des panneaux indiquent clairement les espaces dévolus aux nageurs et dans lesquels sont exclues les chaussures, et ceux qui doivent impérativement rester au sec où il est interdit de revenir sans être complètement séché(e).

15° Les horaires et tarifs sont susceptibles d'être modifiés sans avis préalable. Le cas échéant, la direction se réserve le droit d'annuler des séances de cours collectifs, ou de cours individuels, de façon temporaire ou indéterminée, et en avertira les participants ;

16° Les informations reprises sur le site internet, sur les réseaux sociaux, et sur les supports d'information sont non-contractuelles ;

17° Les savons, gels douche, huile et shampoing sont interdits dans l'enceinte de l'établissement.

18° Les conditions générales et le règlement d'ordre intérieur sont susceptibles de changements. Le document les reprenant est constamment consultable sur le site internet, et peut être obtenu sur simple demande en version électronique par email. Le document est également affiché au sein de l'établissement ;

19° L'accès des voitures à l'établissement par la cour intérieure est strictement réservé aux seuls résidents des habitations privées de l'enceinte de la Ferme de l'Abbaye. Les véhicules doivent donc être garés sur le parking prévu à cet effet, et non sur les abords de la ferme. Pour la sérénité des lieux et le respect des résidents, il est demandé de respecter cette organisation ainsi que le calme des lieux. L'accès se fait donc à pieds à l'intérieur de la cour, et est indiqué pour votre facilité ;

**B. CONDITIONS PARTICULIERES POUR LES COURS DE NATATION ENFANTS, LES COURS D'AQUABIKING, AQUAGYM ENERGY, PANACHE DE PUNCH, AQUAZEN, STRETCHING – RENFORCEMENT MUSCULAIRE – ABDOS HYPOPRESSIONS (En complément des conditions générales et/ou précitées)**

1° La souscription se fait par module dont les dates de cours et le montant forfaitaire sont repris dans le calendrier de l'année scolaire. Celui-ci est disponible sur le site, en version électronique envoyée par mail lors de la souscription et/ou sur demande, ainsi que par affichage au sein de l'établissement.

2° Les séances annulées pour raisons médicales du participant doivent être couvertes par un certificat (qui devra être envoyé au secrétariat de Punch dans les plus brefs délais) afin de pouvoir faire l'objet d'un report au sein du même module que celui au cours duquel la séance a été annulée. Seule l'incapacité du participant dûment justifiée pourra faire l'objet d'une récupération, en aucun cas pour l'incapacité d'un membre de son entourage. Si l'incapacité a lieu lors de la dernière semaine de cours du module, la récupération n'est pas possible.

Dans l'hypothèse où le certificat médical couvre une incapacité de plus longue durée, couvrant en tout ou en partie le module en cours, Punch ne pourra pas être tenu pour responsable de l'impossibilité de récupérer les séances. En aucun cas cela ne peut justifier un remboursement de quelque nature que ce soit.

3° Les séances annulées pour une raison autre que médicale, dont l'annulation a été faite au moins 48h avant le début du cours, ne peuvent être récupérées que dans le courant du même module que celui de ladite séance annulée ;

4° Aucune séance ne peut faire l'objet d'un remboursement. Les récupérations éventuelles ne peuvent se faire que dans la mesure des disponibilités du planning de la piscine. L'établissement et/ou la direction ne peut(vent) être tenu(s) pour responsables de l'incapacité à récupérer une ou plusieurs séances ;

5° Les annulations et récupérations de séances doivent se faire via le planning en ligne dont les accès ont été fournis à l'inscription.

6° Pour les souscriptions par module, il est demandé de confirmer ou d'infirmer, 15 jours avant la fin de la période en cours, si le participant souhaite ou non garder sa place pour la période suivante. Seul le paiement de la nouvelle période assure la place du participant.

7° Les cours réservés sont dûs et ne peuvent être annulés après que la confirmation de poursuite ait été adressée à l'établissement par le participant ou son responsable. La facture correspondante devra donc être acquittée selon les modalités prévues dans le présent document ;

8° Toutes les communications relatives aux cours se font par l'envoi d'emails, et/ou la consultation du site internet et/ou du planning en ligne. L'établissement ne peut être tenu pour responsable de la bonne réception ou non des courriers électroniques. Pour la bonne circulation de l'information, il est demandé à chaque client de vérifier et mettre à jour ses données personnelles sur son compte client en ligne.

9° Le moniteur du cours est susceptible d'être remplacé. Ceci ne remet pas en cause les conditions énumérées ci-avant.

10° Si l'établissement devait annuler une séance déjà planifiée, une date de remplacement sera proposée.

**C. CONDITIONS PARTICULIERES POUR LES BEBES-NAGEURS (En complément des conditions générales et/ou précitées)**

1° La souscription se fait soit séance par séance, soit par carte de 10 séances.

2° La carte de 10 séances a une validité de 5 mois calendrier à dater de la souscription et/ou de la première séance. Elle est virtuelle et intégrée dans le compte client du baigneur dès réception du paiement. La date de fin de validité de la carte se trouve dans le compte client du baigneur. La validité de la carte ne peut être prolongée.

3° Les séances annulées moins de 48h avant le cours sont dues sauf pour raisons médicales du baigneur. Dans ce cas, elles doivent être couvertes par un certificat (qui devra être envoyé à la piscine dans les plus brefs délais). Seule l'incapacité du baigneur dûment justifiée pourra faire l'objet d'une récupération à une date ultérieure, dans le délai de validité de la carte et en fonction des disponibilités du planning. En aucun cas l'incapacité d'un membre de l'entourage du baigneur ne pourra donner lieu à un report.

4° Aucune séance ne peut faire l'objet d'un remboursement. Dans l'hypothèse où un certificat médical couvre une incapacité de plus longue durée, couvrant en tout ou en partie la validité de la carte, Punch ne pourra pas être tenu pour responsable de l'impossibilité de consommer toutes les séances endéans la validité de la carte. En aucun cas cela ne peut justifier un remboursement de quelque nature que ce soit.

5° Le moniteur du cours est susceptible d'être remplacé. Ceci ne remet pas en cause les conditions énumérées ci-avant.

**D. CONDITIONS PARTICULIERES POUR LES LOCATIONS PRIVATIVES, ANNIVERSAIRES, EVENEMENTS PRIVES (En complément des conditions générales et/ou précitées)**

1° La réservation n'est définitivement validée qu'après réception du paiement et ne peut faire l'objet d'un remboursement.

2° Une caution de 200€ est demandée à l'entrée ainsi que la preuve d'une couverture d'assurance familiale privée du baigneur. Les dégâts éventuellement constatés feront l'objet d'un juste dédommagement.

3° Le nombre maximal de baigneurs ne peut excéder 8 adultes (en ce compris des enfants de plus de 12ans) ou 10 baigneurs si le groupe comprend au moins 2 enfants de moins de 12 ans.

4° Le tarif est forfaitaire et non proportionnel au nombre de baigneurs.

5° La formule de location choisie ne peut faire l'objet d'une quelconque forme de sous-location ni d'activité rémunérée.

6° Dans ce cadre, la baignade n'est pas surveillée. Les baigneurs sont donc sous leur entière responsabilité ou celle de l'adulte responsable qui les accompagne.

#### **E. CONDITIONS PARTICULIERES POUR LES STAGES ET COURS INTENSIFS (En complément des conditions générales et/ou précitées)**

1° Dans le cadre des stages organisés par Punch, les parents doivent fournir une attestation d'assurance familiale et signer le document certifiant que l'enfant peut suivre le stage en question tant sur le plan médical que physique ou mental.

2° La place de l'enfant en stage n'est définitivement réservée qu'après réception du paiement complet. Il est non-remboursable en cas de désistement sauf si, au moins 15 jours calendrier avant le début du stage, les parents peuvent fournir un certificat médical en bonne et due forme, attestant de l'incapacité de l'enfant à participer au stage aux dates de celui-ci.

#### **F. CONDITIONS PARTICULIERES POUR LES ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRES AUTRES QUE LA PISCINE (En complément des conditions générales et/ou précitées)**

1° La souscription se fait de façon forfaitaire pour une durée déterminée en fonction de l'activité et ne peut faire l'objet d'un remboursement, total ou partiel. Seul le paiement complet valide l'inscription définitive. Le participant dont le forfait n'aurait pas été intégralement perçu par Punch se verra refuser l'accès aux activités.

2° Les règles de bienséance, de sécurité et d'hygiène sont applicables en tout temps et peuvent être à l'origine d'une exclusion des activités en cas de non-respect.

3° La reconduction de l'inscription pour la période suivante se fait 15 jours calendrier avant la fin de la période en cours.

4° Le calendrier des activités est communiqué lors de l'inscription avec un rappel de quelques points repris dans le présent document.

5° Il n'y a pas de garderie organisée par Punch. Dès lors, si les participants sont mineurs d'âge, ils doivent être récupérés par leur(s) parent(s) dès la fin de l'activité réservée auprès de Punch ou être pris en charge par la garderie de l'école (à convenir avec les organisateurs de la garderie, selon leurs modalités). Si cette règle n'est pas respectée et que les enfants sont laissés à la garde du moniteur Punch en dehors des heures des activités du forfait, Punch se réserve le droit de refuser l'accès aux cours sans indemnité pour le restant de l'année. Il en va de même si les consignes de sécurité et de discipline ne sont pas respectées par le participant.

#### **G. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Conformément à la législation en vigueur, Punch vous informe que sont détenues dans sa base de données informatique, au maximum, les informations suivantes : vos nom, prénom, date de naissance, genre, adresse email et/ou postale. Ces informations sont protégées par des mesures de sécurisation de l'espace informatique en général, et des sauvegardes via des espaces de stockage privés. Ces données ne sont jamais communiquées à des tiers et ne servent qu'à la bonne exécution du contrat prévu entre Punch et ses clients, ainsi que dans le but de vous tenir informés des éventuelles nouveautés de l'entreprise. Le personnel ayant accès à ces données est limité et informé de leur caractère personnel et confidentiel.